



Conservation des correspondances, des sms et des photos

Par tartiflette_1984

Bonjour,

Je sors d'une relation très difficile parsemée de violences psychologiques avec un prédateur social, au cours de laquelle j'ai pu collectionner des mails, sms, messages sur mon répondeur, et même des photos où nous avons l'air heureux. J'ai eu la chance d'avoir pu mettre fin à cette relation, et maintenant mon ex m'intime l'ordre de supprimer toutes les correspondances, images et messages répondeur qui sont en ma possession, alors que ces pièces sont les seules preuves de ses méfaits.

J'aimerais connaître mes droits et savoir si je peux garder légalement ces traces sur moi sans son consentement?

Merci d'avance pour vos réponses